

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 janvier 2023

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS  
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER (676) - (N° 763)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 44

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 43 de M. Portier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.